

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 2 (1910)  
**Heft:** 2

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement 3 fr. par an

## SOMMAIRE:

1. Les cheminots et l'Union suisse des fédérations syndicales . . . . .	Page		Page
2. Rapport économique . . . . .	17	6. Mouvement syndical international	
3. Le contrat de travail dans le nouveau code civil suisse . . . . .	18	a) Les organisations syndicales en Italie . . . . .	28
4. Le travail des femmes dans l'industrie . . . . .	21	b) Les Trade-Unions anglaises de 1905 à 1907 . . . . .	29
5. Mouvement syndical suisse . . . . .	22	7. Revue internationale . . . . .	30
	26	8. Morale de boutiquiers et action directe . . . . .	31

## Les cheminots et l'Union suisse des fédérations syndicales.

(Fin)

Si la solution apportée à la révision des traitements du personnel ouvrier des C. F. F. n'est pas satisfaisante, ce n'est pas parce que les chefs d'administration ou les législateurs manquent de bienveillance à l'égard du personnel. Il faut en chercher la cause dans les proportions de force entre les groupes des intéressés à ce marché. Le regroupement dont l'acceptation des revendications des cheminots contrarie ses intérêts, dispose du pouvoir décisif dans les autorités. Grâce à ses grandes ressources, ce groupe est en mesure de gagner la majorité des citoyens pour la défense de ses intérêts. Ce fait impose évidemment à ceux qui sont chargés de conduire le mouvement, l'observation d'une tactique prudente et réfléchie. Même les pétitions ont leur importance quand elles visent droit au but, soit d'enlever à ceux qui sont au pouvoir tous les faux-fuyants. Si l'on veut apprécier à juste titre le mouvement actuel pour la réforme des traitements, soit comme étape dans la lutte continue pour de meilleures conditions d'existence, on ne doit pas considérer le résultat obtenu par ce mouvement comme point principal, mais la proportion de forces entre les groupements d'intérêts qui se heurtèrent à cette occasion.

On peut exprimer ainsi la différence d'idées syndicales entre le gros des cheminots organisés et les membres des fédérations de l'Union syndicale:

Les cheminots croient encore à la fable qu'ils ont affaire ici au peuple entier, au souverain, qu'il s'agit de convaincre que leurs revendications sont justifiées, pendant que les membres de l'Union syndicale savent qu'ils ont affaire à des intérêts adverses et s'efforcent

d'affaiblir l'influence et le pouvoir de leurs adversaires.

Les premiers se plaignent, en vue de la résistance opposée à leurs revendications, du mauvais ménage financier de l'Etat, qui absorbe les ressources nécessaires pour l'amélioration du sort du personnel des chemins de fer, les seconds luttent contre les partis responsables de cette situation financière et cherchent à créer les fondements d'un Etat correspondant mieux aux intérêts de la classe ouvrière.

La plupart des cheminots a, jusqu'ici, appuyé la politique qui entraîne la misère financière qui, soi-disant, est la faute de ce que les revendications du personnel des chemins de fer ne soient pas prises en considération.

Si ce n'était pas profondément triste, on pourrait trouver cela drôle que les mêmes gens qui aident à placer des embûches sur leur chemin, se plaignent ensuite de ce que ces embûches les gênent.

Les adversaires de l'adhésion des cheminots à l'Union syndicale qui ne voient pas que les cheminots ne peuvent avancer sans avoir acquis une certaine influence sur les rouages de l'Etat, se font cette illusion que même la défense la plus conséquente des intérêts syndicaux et politiques soit possible sans cette adhésion.

Ils s'imaginent que la crainte des partis bourgeois de perdre les électeurs dans le milieu des cheminots, empêche les législateurs de négliger trop longtemps les intérêts du personnel des chemins de fer. Puis, les cheminots se disent que, finalement, il leur reste comme dernier moyen *la grève*. On se demande parfois ce que l'Union syndicale pourrait bien faire pour les cheminots en cas de grève.

Ces arguments ne sont pas très solides. La politique de classe de la ligue des paysans nous a apporté une hausse énorme des prix des vivres. Les consommateurs qui font partie de la classe possédante ont pu trouver un équivalent